



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/11/2020

DELIBERATION
relative à l'élection du président de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1 et L. 712-2,

Vu les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, notamment son article 53,

Vu l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 portant organisation des opérations électorales pour l'élection des personnalités extérieures au Conseil d'Administration (CA) et l'élection du président de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Vu les candidatures de M. Hugues KENFACK et de Mme Corinne MASCALA,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 24 novembre 2020, faisant état des résultats suivants :

- M. Hugues KENFACK : 17 voix
- Mme Corinne MASCALA : 14 voix
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1 (un)

Considérant qu'en application de l'article 53 susvisé des statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, il appartient aux membres du conseil d'administration de procéder à l'élection du président de l'université Toulouse 1 Capitole à la majorité absolue des membres en exercice à chaque tour de scrutin, dans la limite de trois tours de scrutin par séance,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

M. Hugues KENFACK est élu président de l'Université Toulouse 1 Capitole à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 2

La présente délibération sera affichée dans les locaux de l'université, publiée sur son site internet et transmise au recteur de l'académie de Toulouse.

La Présidente de séance,



Isabelle POIROT-MAZERES